

Compte-rendu du Conseil Communautaire
22 mars 2016 – 18H00

L'an deux mille seize, le mardi 22 mars à dix-huit heures, les représentants communaux **de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois** se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal de Neufchâtel en Bray, sous la présidence de Monsieur Dany MINEL.

PRESENTS :

Commune d'AUVILLIERS : Jean-Marie DESTOOP ; Commune de BOUELLES : Gilles COBERT ; Commune de BULLY : Hervé KROPFELD, Gérard GROMARD ; Commune de CALLENGEVILLE : Philippe PELTIER, Jean MICHEL ; Commune d'ESCLAVELLES : André VIEUXBLEDE, Denis GUEVILLE ; Commune de FLAMETS FRETILS : Jean MINEL ; Commune de FRESLES : Patrick LEVEQUE ; Commune de GRAVAL : Laurence DESREUMAUX, Xavier BOURGUIGNON ; Commune de LUCY : Christophe VIEUXBLEDE, Laurent LERMECHAIN ; Commune de MASSY : Didier DUCLOS, André DELMAS ; Commune de MENONVAL : Michel DEHEDIN, Gérard BONNET DE VALLEVILLE ; Commune de MESNIERES EN BRAY : Dany MINEL, Brigitte CAUVET ; Commune de MORTEMER : Hervé LEFEBVRE ; Commune de NESLE HODENG : Christian PORTIER, Claude GALLAIS ; Commune de NEUFCHATEL EN BRAY : Xavier LEFRANCOIS, Bernard DUVAL, Gilbert BEUZELIN, Arlette DUPUIS, Raymonde LE JUEZ, Danielle VARLET ; Commune de NEUVILLE-FERRIERES : Gérard THULLIEZ, Hervé GUERARD ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Yves CREVEL, Caroline VERHAEGEN ; Commune de ST MARTIN L'HORTIER : Manuel BEAUVAL, Franck LEROUX ; Commune de ST SAIRE : Maryse DUVAL ; Commune de STE BEUVE-EN-RIVIERE : Claude AUGUSTE ; Commune de VATIERVILLE : Daniel BENARD.

EXCUSES :

Commune d'AUVILLIERS : Frédérique HENRIET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie DESTOOP ; Commune de BOUELLES : Achille LENORMAND ; Commune de FESQUES : Antoine COCAGNE, Guy LUCAS ; Commune de FLAMETS FRETILS : Michel BAJARD ; Commune de FRESLES : Sylvain LEVON ; Commune de MORTEMER : Daniel VAN HULLE ; Commune de QUIEVRECOURT : Philippe CHEMIN, Michel DROUET ; Commune de ST SAIRE : Willy LAMULLE ; Commune de STE BEUVE-EN-RIVIERE : Jean-Yves ANSELIN ; Commune de VATIERVILLE : Micheline HEUDE donne pouvoir à Monsieur Daniel BENARD.

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 50

DELEGUES PRESENTS : 38

DELEGUES VOTANTS : 40

Rappel de l'ordre du jour :

- × Présentation des actions tourisme en matière de randonnée
- × Comptes administratifs 2015
- × Comptes de gestion 2015
- × Débat d'orientations budgétaires
- × Affaires courantes
- × Questions diverses

✓ **Présentation des actions tourisme en matière de randonnée**

Céline Beaumel, responsable de l'Office de Tourisme présente à l'Assemblée le dispositif Cirkwi qui propose une présentation ludique et moderne via internet de nos circuits de randonnée.

Les documents de communication sur la randonnée sont distribués aux membres présents.

Céline reste à la disposition des élus et des personnels de mairie pour tout renseignement en rapport avec le tourisme, la randonnée ou l'Office de Tourisme.

✓ **Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Communautaire**

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire

✓ Comptes Administratifs 2015 :

Chaque Vice-Président présente son compte administratif.

Monsieur le Président les remercie pour le travail effectué en commission et avec les agents pour mener à bien les actions inscrites à ces comptes.

Monsieur le Président remercie également l'ensemble des équipes de la Communauté de Communes pour leur travail.

Balances en vue globale des 3 budgets de la Communauté de Communes en conformité avec les documents de rapprochement établis par Madame la Trésorière :

Budget principal

	Budget Autorisé	Réalisé	Disponible	% Dispo
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 796 686,00	2 170 258,37	2 626 427,63	54,76
Recettes	4 796 686,00	4 951 704,99	- 155 018,99	-3,23
Déficit				
Excédent		2 781 446,62		
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 068 501,00	231 654,49	836 846,51	78,32
Recettes	1 068 501,00	710 501,13	357 999,87	33,50
Déficit				
Excédent		478 846,64		
RÉSULTAT GLOBAL				
Déficit				
Excédent		3 260 293,26		

Budget principal : balances par compétence

Fonctionnement

<i>Compétence</i>	<i>Objet</i>	<i>BP2015</i>	<i>CA2015</i>
<i>ENSEIGNEMENT</i>	<i>Total dépenses Enseignement</i>	<i>116 409,00 €</i>	<i>117 115,79 €</i>
	<i>Total recettes Enseignement</i>	<i>31 161,00 €</i>	<i>31 636,00 €</i>
<i>CULTURE</i>	<i>Total dépenses Culture</i>	<i>78 327,00 €</i>	<i>70 407,40 €</i>
	<i>Total recettes Culture</i>	<i>22 500,00 €</i>	<i>21 740,14 €</i>
<i>QUALITE DE LA VIE</i>	<i>Total dépenses Qualité de la vie</i>	<i>133 657,00 €</i>	<i>49 984,47 €</i>
	<i>Total recettes Qualité de la vie</i>	<i>35 062,00 €</i>	<i>49 023,08 €</i>
<i>ECONOMIE</i>	<i>Total dépenses Économie</i>	<i>129 214,00 €</i>	<i>128 778,91 €</i>
	<i>Total recettes Economie</i>	<i>1 076,00 €</i>	<i>1 075,00 €</i>
<i>TOURISME</i>	<i>Total dépenses Tourisme</i>	<i>188 652,00 €</i>	<i>172 288,05 €</i>
	<i>Total recettes Tourisme</i>	<i>94 293,00 €</i>	<i>89 629,88 €</i>
<i>ORDURES MÉNAGÈRES</i>	<i>Total dépenses Ordures Ménagères</i>	<i>1 250 434,00 €</i>	<i>1 030 681,47 €</i>
	<i>Total recettes Ordures Ménagères</i>	<i>1 248 422,00 €</i>	<i>1 308 315,24 €</i>
<i>AFFAIRES GÉNÉRALES</i>	<i>Total dépenses Affaires Générales</i>	<i>32 630,00 €</i>	<i>9 604,93 €</i>
	<i>Total recettes Affaires Générales s</i>	<i>15 000,00 €</i>	<i>1 116,00 €</i>
<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i>	<i>Total dépenses Administration</i>	<i>2 807 363,00 €</i>	<i>591 397,35 €</i>
	<i>Total recettes Administration</i>	<i>3 349 172,00 €</i>	<i>3 449 169,65 €</i>
	TOTAL DEPENSES	2 170 258,37 €	
	TOTAL RECETTES	4 951 704,99 €	

Investissement

Compétence	Objet	BP2015	CA2015
ENSEIGNEMENT	Total dépenses Enseignement	1 501 €	500,00 €
	Total recettes Enseignement	3 475 €	3 328,23 €
CULTURE	Total dépenses Culture	0 €	0 €
	Total recettes Culture	177 €	175,76 €
QUALITE DE LA VIE	Total dépenses Programme « piscine »	23 042 €	3 041,10 €
	Total recettes Etude et programme « piscine »	6 187 €	10 580,71 €
ECONOMIE	Total dépenses Économie	1 076 €	1 075 €
	Total recettes Économie	1 114 €	1 113,43 €
TOURISME	Total dépenses Tourisme	167 023 €	71 490,86 €
	Total recettes Tourisme	150 192 €	105 470,58 €
ORDURES MÉNAGÈRES	Total dépenses Ordures Ménagères	368 783 €	33 603,56 €
	Total recettes Ordures Ménagères	297 209 €	55 936,67 €
AFFAIRES GÉNÉRALES	Total dépenses Affaires Générales et Agricoles	5 000 €	0 €
	Total recettes Affaires Générales et Agricoles	3 306 €	3 406,12 €
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Total dépenses Administration	502 076 €	121 943,97 €
	Total recettes Administration	606 841 €	530 489,63 €
	TOTAL DEPENSES	231 654,49 €	
	TOTAL RECETTES	710 501,13 €	

Budget annexe du Parc d'Activités Economiques des Hayons

	Budget Autorisé	Réalisé	Disponible	% Dispo
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	246 976,00	42 162,38	204 813,62	82,93
Recettes	246 976,00	22 341,88	224 634,12	90,95
Déficit		19 820,50		
Excédent				
INVESTISSEMENT				
Dépenses	38 727,00	38 726,51	0,49	0,00
Recettes	38 727,00	19 250,57	19 476,43	50,29
Déficit		19 475,94		
Excédent				
RÉSULTAT GLOBAL				
Déficit		39 296,44		
Excédent				

Budget annexe de la Maison de Santé

	Budget Autorisé	Réalisé	Disponible	% Dispo
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	441 511,00	165 556,96	275 954,04	62,50
Recettes	441 511,00	443 545,01	-2 034,01	-0,46
Déficit				
Excédent		277 988,05		
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 551 795,00	1 183 420,83	368 374,17	23,74
Recettes	1 551 795,00	104 973,15	1 446 821,85	93,24
Déficit		1 078 447,68		
Excédent				
RÉSULTAT GLOBAL				
Déficit		800 459,63		
Excédent				

Remarques sur le compte administratif :

Enseignement : seule une carte n'a pas été réglée sur 509 délivrées.

Qualité de la Vie : au niveau de l'amélioration de l'habitat, le Pays Neufchâtelois est proche des 10% de logement rénovés (hors HLM) dans le cadre de l'OPAH et du PIG (encore en cours)

Economie : importance de notre adhésion à Seine Maritime Numérique pour le développement de notre territoire

Affaires générales : voyage d'étude annulé à cause des conditions du voyageur (acompte élevé et non remboursable)

Tourisme : Fête du terroir reportée le 10 juillet 2016

Déchets : la compétence la plus importante en terme de budget, bien maîtrisée (important à l'aube de la fusion)

Administration générale : la ligne entretien de bâtiment représente notre « réserve » pour notre projet de piscine, baisse de la DGF importante et poursuivie sur les années futures.

Vote

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal,

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2015 attaché au Budget Annexe du Parc des Hayons,

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2015 attaché au Budget Annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge, les Comptes Administratifs 2015 des budgets de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

✓ Comptes de gestion 2015

Après que Monsieur le Président ait fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement de 2 781 446,62 €

- Excédent d'investissement de 478 846,64 €

Soit un excédent global de 3 260 293,26 €

Budget annexe Parc des Hayons :

- Déficit de fonctionnement de 19 820,50 €

- Déficit d'investissement de 19 475,94 €

Soit un déficit global de 39 296,44 €

Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire :

- Excédent de fonctionnement de 277 988,05 €

- Déficit d'investissement de 1 078 447,68 €

Soit un déficit global de 800 459,63€

Les comptes de gestion 2015 des budgets de la Communauté de Communes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

✓ Affectation des résultats

Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	304 156,18 €		174 690,46 €	258 621,00 € 52 500,00 €	- 206 121,00 €	272 725,64 €
FONCT	2 513 175,96 €		268 270,66 €			2 781 446,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	2 781 446,62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 781 446,62 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
Reports en 2016 :	
solde d'investissement hors restes à reprendre en 2016 en recettes du 001	478 846,64 €
excédent de fonctionnement à reporter en 2016 en recettes du 002	2 781 446,62 €

Budget annexe des Hayons

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif Hayons présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 19 250,57 €		- 225,37 €		- €	- 19 475,94 €
FONCT	-19 373,95 €		- 446,55 €			- 19 820,50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
Reports en 2016 :	
solde d'investissement hors restes à reprendre en 2016 en dépenses du 001	19 475,94€
déficit de fonctionnement à reporter en 2016 en dépenses du 002	19 820,50 €

Budget annexe de la Maison de Santé

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif Maison de Santé présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 071 262,09 €		- 7 185, 59 €	350 600,00 €	- 350 600,00 €	- 1 429 047,68 €
FONCT	225 279,02 €		52 709,03€			277 988, 05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	277 988,05 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	277 988,05 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	277 988,05 €
Reports en 2016 :	
solde d'investissement hors restes à reprendre en 2016 en dépenses du 001	- 1 078 447,68 €
excédent de fonctionnement à reporter en 2016 en recettes du 002	0 €

✓ Débat d'orientations budgétaires

Selon les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.).

Après que Monsieur le Président ait présenté le rapport d'orientations budgétaires,

Après débat,

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le rapport sur les orientations budgétaires 2016.

✓ Affaires courantes

⇒ **Signature du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Neufchâtelois du 10 décembre 2013, concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Seine Maritime Numérique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Neufchâtelois du 18 décembre 2014 par laquelle, le Conseil Communautaire a adopté la proposition d'aménagement numérique pour son territoire,

– Action 1 : Construction du réseau de collecte à Très Haut Débit pour préparer la future desserte optique du territoire et permettre le raccordement à un réseau à Très Haut Débit de sites prioritaires situés sur le territoire de l'EPCI.

– Action 3 : construction des prises FTTH de la Communauté de Communes, entre 2017 et 2019.

Et d'adopter le plan de financement prévisionnel de ce projet dont les coûts à financer par la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois sont estimés à :

- Action 1 : réseau de collecte 129 108 euros
- Action 3 : FttH 1 455 592 euros

Vu le projet de Schéma Local d'Aménagement Numérique et son annexe le Règlement financier,

Sur rapport du Président du Conseil Communautaire,

Considérant l'existence sur le territoire de « zones blanches », c'est-à-dire de zones où il n'est pas possible d'accéder à Internet via ADSL ;

Considérant les besoins exprimés par certains sites considérés comme prioritaires pour disposer d'un Haut Débit de qualité, voire d'un Très Haut Débit (Parc d'Activités des Hayons, Centre hospitalier, Maison de Santé, Centres d'enseignement, autres zones d'activités communautaires, ...) ;

Considérant que la possibilité pour les personnes physiques comme pour les entreprises d'accéder au Très Haut Débit est un facteur clef d'attractivité d'un territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire :

✓ Article 1:

Approuvent à l'unanimité le Schéma Local d'Aménagement Numérique tel que proposé par le Président ;

• Article 2 :

Autorisent à l'unanimité le Président du Conseil Communautaire à signer le Schéma Local d'Aménagement Numérique, à exercer le contrôle et le suivi de l'exécution de cette convention et à prendre, à ce titre, les décisions se rattachant à son exécution ;

• Article 3 :

Disent la présente délibération exécutoire de plein droit à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et sa publication au 22 mars 2016.

⇒ **Salon de l'Agriculture : encaissement des chèques**

La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois organise une sortie en car pour les professionnels agricoles du territoire à destination du Salon de l'Agriculture, porte de Versailles.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de fixer la participation de ce transport à 12 € par personne.

⇒ **Défibrillateurs**

La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois et la société Signalfast ont effectué une vérification des défibrillateurs. Un mail indiquant les éventuelles anomalies constatées a été adressé à chacune des communes concernées. Pour rappel, il ne s'agit que d'une information, le maintien en état de bon fonctionnement des appareils et des consommables afférents incombe aux communes et ne peut en aucun cas engager la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois.

⇒ **Demandes subventions**

- Fonds de soutien

Extension Maison de Santé Pluridisciplinaire

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	340 000 €	DETR 2016 :	
Frais notariés	10 000 €	- Aménagement de Maison de Santé	71 753 €
Travaux d'aménagement (y compris désamiantage)	242 000 €	- Désamiantage	24 000 €
Honoraires	10 656 €	Fonds de soutien à l'investissement local	150 000 €
Voirie – stationnement	66 522 €	Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois	423 425 €
TOTAL DEPENSES	669 178 €	TOTAL RECETTES	669 178 €

Les membres du Conseil Communautaire

- valident à l'unanimité le plan de financement présenté,
- autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention pour l'extension de la Maison de Santé, notamment auprès du fonds de soutien à l'investissement public.

Aménagement siège administratif

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	139 608,50 €	DETR 2015 (rénovation énergétique)	26 198,00 €
		DETR 2016	16 043,00 €
Honoraires	13 262,81 €	Fonds de soutien à l'investissement local	38 218,00 €
		Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois	72 412,31 €
TOTAL DEPENSES	152 871,31 €	TOTAL RECETTES	152 871,31 €

Les membres du Conseil Communautaire

- *valident à l'unanimité le plan de financement présenté,*
- *autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention, notamment auprès du fonds de soutien à l'investissement public, pour l'aménagement des étages du siège administratif.*

Piscine

Après que Monsieur le Président ait rappelé le budget de la piscine intercommunale, à savoir 7 085 000 € HT et son plan de financement, il informe qu'une demande de soutien à l'investissement local de 960 000 € peut être déposée.

Les membres du Conseil Communautaire valident le plan de financement présenté et autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention pour le projet de piscine intercommunale, notamment auprès du fonds de soutien à l'investissement public.

- **Tourisme**

Traduction des documents touristiques

Dans le cadre de son rôle de promotion des prestataires touristiques du Pays Neufchâtelois et afin de répondre à la demande des clientèles étrangères, les dépliants édités par l'Office de Tourisme présentant les hébergements, restaurants, visites, activités et produits du terroir du Pays Neufchâtelois vont être traduits en langue anglaise (400 à 500 €).

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter toute subvention notamment auprès de la région Normandie sur ce dossier.

Panneau RIS

Dans le cadre de son action en faveur de la randonnée, un visuel sur le panneau RIS situé à la gare de l'Avenue Verte London-Paris doit être refait.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter toute subvention notamment auprès du Département de Seine-Maritime sur ce dossier.

⇒ **Administration générale**

- **Ad'AP : Approbation de l'agenda**

Montants des travaux selon les estimations de Citae

Siège administratif : 120 € HT (contraster les parois vitrées)

Maison de Santé : 2 940 € HT (adaptation des sanitaires, contraste escalier, ...)

Les membres du Conseil Communautaire :

- approuvent à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la Communauté de Communes ;

- autorisent à l'unanimité le Président à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

- SDCI

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le vendredi 11 mars 2016.

Il est maintenant prévu d'organiser un comité de pilotage composé des présidents et des vice-présidents des anciennes Communautés de Communes. Ensuite, des groupes de travail composés d'élus (assistés de techniciens le cas échéant) sur différentes thématiques seront créés.

Tous les travaux seront ensuite présentés dans les Conseils Communautaires respectifs.

- Salon des Maires : organisation d'un transport le 31 mai ou 2 juin prochain
- Cadeau de naissance du fils de Melissa Leduc

Mélissa a donné naissance, le 5 mars 2016, à un garçon prénommé Hugo.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'offrir un cadeau de naissance au fils de Mélissa Leduc d'un montant de 75 €.

- Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté

Depuis plusieurs années, un Réseau d'Aides aux Elèves en Difficultés est hébergé dans les locaux de l'école élémentaire Claude-Monet ainsi que dans les locaux de l'école maternelle Charles-Perrault. Jusqu'à présent la Commune de Neufchâtel-en-Bray, chef lieu de canton, supporte seule les frais d'hébergement de cette structure.

La commune de Neufchâtel en Bray souhaite aujourd'hui une répartition intercommunale du financement des charges de fonctionnement de cette structure.

La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois ayant la compétence de soutien au RASED participera financièrement et proportionnellement au nombre d'élèves scolarisés au nom des communes membres, pour couvrir les frais d'hébergement.

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois participe déjà à hauteur de 760 € par an pour l'achat de fournitures du RASED.

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité Monsieur le Président :

- à inscrire les sommes au budget (coût total de l'hébergement : 5 486,33 € pour un nombre d'élèves de 1 289 dont 483 scolarisés dans les écoles du territoire du Pays Neufchâtelois soit : 2 055,78 € pour 2016 au titre de l'année 2015/2016) ;
- à signer la convention avec la ville de Neufchâtel-en-Bray.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h20.